

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée générale annuelle de la Corporation « **LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL** », tenue le 20 août 2015 à 13 h 00.

---

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Sont présents :                   MM.     Marcel Alexander  
   Daniel Hébert  
   Michel Demers  
   Mme    Aline Dib

Étant tous membres de la Corporation.

Était absent :                   M.     Jean Roy  
   M.    Raymond Talbot

Assistant également à l'assemblée :

Me Eve-Marie Le Fort, gestionnaire de contrat, projet Place Bell, Ville de Laval

M. Jean-Marc Venne, directeur de projet Place Bell, Ville de Laval

Le président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte à 13 h 34.

**1.1 Président et secrétaire de l'assemblée**

Du consentement unanime des membres présents, monsieur Marcel Alexander agit comme président de l'assemblée et Me Eve-Marie Le Fort agit comme secrétaire de l'assemblée.

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

À la demande du président de l'assemblée, le point VARIA est supprimé de l'ordre du jour. L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

- 1.1     Président et secrétaire de l'assemblée
- 1.2     Adoption de l'ordre du jour

**2.0 DÉCISIONS**

- 2.1     Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 3 février 2014.
- 2.2     Acceptation du rapport des vérificateurs indépendants, Raymond Chabot Grant Thornton.
- 2.3     Approbation des états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.
- 2.4     Ratification des actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.
- 2.5     Nomination des vérificateurs externes de la corporation.
- 2.6     Élection des membres du conseil d'administration de la corporation.

### 3.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution

AGM-2015-08-20/001

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que modifié en supprimant le point varia.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2.0 DÉCISIONS

#### 2.1 Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 3 février 2014

Les membres de l'assemblée ayant reçu préalablement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 février 2014, la secrétaire est dispensée d'en faire lecture.

Résolution

AGM-2015-08-20/002

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 février 2014, tel que rédigé.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2.2 Acceptation du rapport des vérificateurs indépendants, Raymond Chabot Grant Thornton

Les membres prennent connaissance du rapport des vérificateurs qu'ils ont reçu préalablement et s'en déclarent satisfaits.

Résolution

AGM-2015-08-20/003

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

D'accepter le rapport des vérificateurs indépendant, Raymond Chabot Grant Thornton.

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2.3 Approbation des états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton**

Les membres prennent connaissance des états financiers pour l'exercice financier 2014.

Résolution

AGM-2015-08-20/004

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

**D'approuver les états financiers annuels de la corporation pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2014 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.**

**Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**2.4 Ratification des actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.**

Les membres déclarent être d'accord avec et acceptent la ratification de tous les actes et gestes posés durant l'année.

Résolution

AGM-2015-08-20/005

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

**De ratifier les actes et gestes posés par le conseil d'administration et par les dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle.**

**Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents**

**2.5 Nomination des vérificateurs externes de la corporation.**

Les membres prennent connaissance de l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à l'égard de travaux d'audit de la Cité de la culture et du sport de Laval et constatent qu'il s'agit de la firme qui a effectué les travaux d'audit de l'année précédente et ce, à un prix similaire.

Résolution

AGM-2015-08-20/006

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

**D'approuver la nomination de Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe de la corporation.**

**Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**2.6    Élection des membres du conseil d'administration de la corporation.**

Le président rappelle aux membres qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil d'administration annuellement et conformément aux règlements de la Corporation.

*Résolution*  
AGM-2015-08-20/007

**Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, RÉSOLU :**

**Que les membres suivants soient élues administrateurs de la Corporation :**

- **M. Marcel Alexander pour la Corporation de la salle André-Mathieu**
- **M. Raymond Talbot pour la Corporation de la salle André-Mathieu**
- **M. Michel Demers pour la Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.**
- **M. Daniel Hébert pour Ville de Laval**
- **Mme Aline Dib pour Ville de Laval**

Le président de l'assemblée constate qu'aucune objection n'est soulevée et déclare la résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

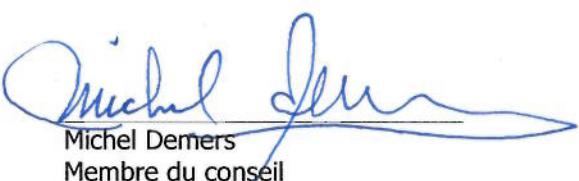
**3.0    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*Résolution*  
AGM-2015-08-20/008

**Il est alors unanimement RÉSOLU :**

**Que l'assemblée soit levée à 13h45.**

  
Marcel Alexander  
Président de l'assemblée

  
Michel Demers  
Membre du conseil